



Communiqué de presse

La reconduction, en 2012, de programmes gouvernementaux permettra aux sociétés de transport en commun de poursuivre leurs efforts à maintenir et à améliorer leur offre de services

Montréal, le 23 janvier 2012 - L'Association du transport urbain du Québec (ATUQ) accueille favorablement la prolongation du Programme d'aide gouvernementale à l'amélioration des services en transport en commun (PAGASTC) pour l'année 2012, du ministère des Transports du Québec dans le cadre de la prolongation de la Politique québécoise du transport collectif approuvée par décret par le Conseil des ministres le 14 décembre dernier.

Quand on investit, les citoyens embarquent!

Pour l'ATUQ, ce programme d'aide gouvernementale est essentiel pour permettre à ses membres d'améliorer leur offre de services. Ainsi, les sociétés de transport en commun poursuivront leurs efforts qui, rappelons-le, ont été considérables au cours des dernières années, en raison notamment de la Politique québécoise du transport collectif. En effet, entre 2006 et 2010, l'achalandage des 9 sociétés de transport en commun a augmenté de 7 %, et aura dépassé les prévisions pour l'année 2011. Durant cette même période, les sociétés de transport ont offert près de 1,3 million d'heures de services supplémentaires sur les réseaux d'autobus et ont parcouru près de 42,3 millions de km additionnels par autobus et métro.

Pour que le transport en commun soit une alternative attrayante à l'automobile

Cette nouvelle est d'autant plus encourageante pour l'ATUQ et ses membres, puisqu'elle arrive dans un contexte où les défis liés au transport sont au cœur des préoccupations de la population. Cependant, pour attirer une nouvelle clientèle, pour que le transport en commun devienne une alternative attrayante à la voiture et pour se doter d'un réseau de transport en commun efficace pour tous les Québécois, les sociétés de transport doivent continuer à améliorer l'accessibilité à leur réseau. Pour ce faire, il faudra que les fonds de la nouvelle politique du transport collectif, qui entrera en vigueur en 2013, soient bonifiés.

L'approbation du PQI du MTQ est un autre pas dans la bonne direction

L'ATUQ salue finalement l'approbation, en novembre dernier, du plan quinquennal d'immobilisations (PQI) 2010-2015 du ministère des Transports du Québec par le Conseil du Trésor du Québec. Les modalités approuvées qui s'en sont suivies, et qui ont été finalisées en décembre dernier, permettront aux sociétés de transport en commun membres de l'ATUQ de réaliser plusieurs projets annoncés au cours des dernières années, et ce, dans le but de continuer à offrir des services de meilleure qualité, plus fiables, plus confortables et plus rapides.

À propos de l'ATUQ

L'ATUQ représente les neuf sociétés de transport en commun du Québec, à savoir Montréal, Québec, Lévis, Laval, Longueuil, Gatineau, Trois-Rivières, Saguenay et Sherbrooke. Ses sociétés membres œuvrent dans les neuf villes ou agglomérations québécoises de plus de 100 000 habitants, desservent des territoires où résident un peu plus de 50 % de la population québécoise et assurent plus de 90 % des déplacements en transport public faits au Québec. L'ATUQ est un organisme de concertation et de représentation publique et politique qui assure la promotion du transport en commun et le positionnement de ses sociétés membres comme étant des acteurs incontournables du développement et de la mobilité durables.

Source et renseignements

Valérie Leclerc

Responsable des communications et des relations publiques
Association du transport urbain du Québec (ATUQ)
Cell. : 514 758-6444
valerie.leclerc@atuq.com
www.atuq.com



Communiqué de presse

La reconduction, en 2012, de programmes gouvernementaux permettra aux sociétés de transport en commun de poursuivre leurs efforts à maintenir et à améliorer leur offre de services

Montréal, le 23 janvier 2012 - L'Association du transport urbain du Québec (ATUQ) accueille favorablement la prolongation du Programme d'aide gouvernementale à l'amélioration des services en transport en commun (PAGASTC) pour l'année 2012, du ministère des Transports du Québec dans le cadre de la prolongation de la Politique québécoise du transport collectif approuvée par décret par le Conseil des ministres le 14 décembre dernier.

Quand on investit, les citoyens embarquent!

Pour l'ATUQ, ce programme d'aide gouvernementale est essentiel pour permettre à ses membres d'améliorer leur offre de services. Ainsi, les sociétés de transport en commun poursuivront leurs efforts qui, rappelons-le, ont été considérables au cours des dernières années, en raison notamment de la Politique québécoise du transport collectif. En effet, entre 2006 et 2010, l'achalandage des 9 sociétés de transport en commun a augmenté de 7 %, et aura dépassé les prévisions pour l'année 2011. Durant cette même période, les sociétés de transport ont offert près de 1,3 million d'heures de services supplémentaires sur les réseaux d'autobus et ont parcouru près de 42,3 millions de km additionnels par autobus et métro.

Pour que le transport en commun soit une alternative attrayante à l'automobile

Cette nouvelle est d'autant plus encourageante pour l'ATUQ et ses membres, puisqu'elle arrive dans un contexte où les défis liés au transport sont au cœur des préoccupations de la population. Cependant, pour attirer une nouvelle clientèle, pour que le transport en commun devienne une alternative attrayante à la voiture et pour se doter d'un réseau de transport en commun efficace pour tous les Québécois, les sociétés de transport doivent continuer à améliorer l'accessibilité à leur réseau. Pour ce faire, il faudra que les fonds de la nouvelle politique du transport collectif, qui entrera en vigueur en 2013, soient bonifiés.

L'approbation du PQI du MTQ est un autre pas dans la bonne direction

L'ATUQ salue finalement l'approbation, en novembre dernier, du plan quinquennal d'immobilisations (PQI) 2010-2015 du ministère des Transports du Québec par le Conseil du Trésor du Québec. Les modalités approuvées qui s'en sont suivies, et qui ont été finalisées en décembre dernier, permettront aux sociétés de transport en commun membres de l'ATUQ de réaliser plusieurs projets annoncés au cours des dernières années, et ce, dans le but de continuer à offrir des services de meilleure qualité, plus fiables, plus confortables et plus rapides.

À propos de l'ATUQ

L'ATUQ représente les neuf sociétés de transport en commun du Québec, à savoir Montréal, Québec, Lévis, Laval, Longueuil, Gatineau, Trois-Rivières, Saguenay et Sherbrooke. Ses sociétés membres œuvrent dans les neuf villes ou agglomérations québécoises de plus de 100 000 habitants, desservent des territoires où résident un peu plus de 50 % de la population québécoise et assurent plus de 90 % des déplacements en transport public faits au Québec. L'ATUQ est un organisme de concertation et de représentation publique et politique qui assure la promotion du transport en commun et le positionnement de ses sociétés membres comme étant des acteurs incontournables du développement et de la mobilité durables.

Source et renseignements

Valérie Leclerc

Responsable des communications et des relations publiques
Association du transport urbain du Québec (ATUQ)
Cell. : 514 758-6444
valerie.leclerc@atuq.com
www.atuq.com